



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

FICHE NAVETTE 2024/2025

MARCEL
PAYEN

Prise en charge pour les cours se déroulant à compter de 17h45 et 18h00

Mardi

Jeudi

Identification

NOM – Prénom de l'enfant : Classe :

École de référence : Élémentaire

Marsault Voltaire Renan Guest Jerphanion

Activités

OGB 92  AFGC  AMG 92  OGT 

Cours :

Horaires : 17h45 18h00

Le service navette assure uniquement la dépose des enfants pour les cours qui débutent entre 17h45 et 18h00.

Pour les cours après 18h00, les enfants seront sous la responsabilité de l'association.

Responsable

Je soussigné(e)

 Père :  Mère :

Autorise mon enfant à participer au service navette proposé par la ville de La Garenne-Colombes

Règlement

Une fiche navette par demi-journée, à remettre au référent de l'accueil de loisirs, au plus tard avant les vacances d'automne.

Modalités de prise en charge de la navette :

- ◆ La fiche navette doit être remise **au moins de 2 jours** avant la première fréquentation (aucune fiche déposée la veille ou le jour-même ne sera pris en compte pour la journée).
- ◆ Le document sera signé par le **responsable légal et l'association**.
- ◆ Le service de navettes est assuré le premier mardi suivant le forum des associations au jeudi de la dernière semaine du mois juin.
- ◆ La prise en charge est assurée pour l'**aller** (pas de retour).
- ◆ Toute modification doit être notifiée au responsable de l'accueil de loisirs.

○ Dossier d'inscription de l'enfant à jour

Date et signature du responsable légal



Tampon et signature de l'association